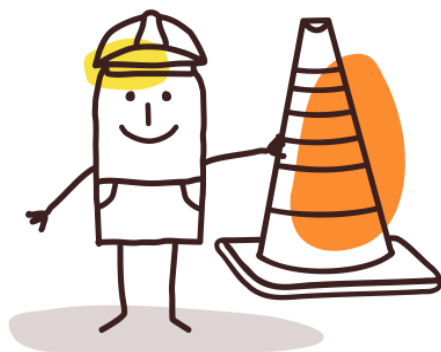


Mise en place d'une procédure de sécurité et évacuation

- Directeur/responsable d'établissement, responsable de sécurité, responsable d'évacuation



INFORMATIONS PRATIQUES

- Diagnostic de la procédure actuelle de sécurité: points forts et faibles de l'organisation lors de l'évacuation de votre entreprise
- Recommandations d'actions complémentaires à mettre en œuvre pour remédier aux manques constatés
- Détermination des rôles de chacun pour assurer la mise en œuvre d'une procédure d'évacuation
- Formalisation du support de référence de l'entreprise « procédure de sécurité et d'évacuation »

SUPPORT / MATÉRIEL

RÉGLEMENTATION

- Articles L 4212-1 et L 4141-2 du code du travail fixent les obligations du chef d'établissement en matière de sécurité et de protection des employés ainsi qu'en matière de formation pratique et appropriée à la sécurité au travail
- Articles R.4227-28 et R.4227-39 du code du travail : L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Plan de formation

- **Audit de l'installation et dispositifs de sécurité du site :**
 - Plan d'évacuation
 - Extincteurs
 - Bloc issue de secours
 - Boitiers vert, rouge
 - Trousse de secours
 - Registre de sécurité

- **Procédure d'évacuation :**
 - Alerter: numéros à composer
 - Le(s) extincteur(s) cible(s)
 - Déclenchement de l'alarme

- **Rôles des divers responsables et interlocuteurs désignés par le chef d'établissement :**
- **Recommandations de comportement à adopter par rapport à la fumée et au feu**
- **Point(s) de rassemblement**

- **Recommandations spécifiques en cas d'alerte à la bombe :**
 - Quand envisager un risque d'alerte terroriste (bombe/colis suspect)
 - Procédure lors de la réception d'un appel téléphonique
 - Procédure lors de la réception d'un message écrit ou enregistré

